

12059/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 novembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 8 *bis*,
paragraphe 1, du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives
à l'encontre de la Biélorussie

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*